

CBA Section Bylaw Amendments

WHEREAS the governing documents of CBA Sections should better reflect the fact that they are subject to the CBA Bylaws;

WHEREAS National Sections are governed by the Model National Section Bylaw or by a Section-specific bylaw adopted in accordance with Article 57 of CBA Bylaw No. 1;

WHEREAS Sections wish to benefit from the positive experience of continued involvement of past Section Chairs;

WHEREAS it is desirable to clarify Section nomination and election procedures and other governance matters;

BE IT RESOLVED THAT:

1. the National Sections Council Bylaw, the Model National Section Bylaw and each National Section Bylaw be called Section Regulations and references to Section Bylaws in those documents be replaced with "Section Regulation";

Modifications aux règlements des sections de l'ABC

ATTENDU QUE les documents constitutifs des sections de l'ABC devraient mieux représenter le fait qu'ils sont sujets aux règlements de l'ABC;

ATTENDU QUE les Sections nationales sont régies par le Modèle des règlements pour les sections nationales ou par un règlement visant une section en particulier qui est adopté conformément à l'article 57 du Règlement n° 1 de l'ABC;

ATTENDU QUE les sections souhaitent bénéficier de l'expérience fructueuse qui découle de la participation continue des ancien(ne)s président(e)s des sections;

ATTENDU QU'il est souhaitable de clarifier quelles sont les procédures relatives aux candidatures et élections au sein des sections, ainsi que d'autres questions relatives à la gouvernance;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. Le Règlement du Conseil des sections nationales, le Modèle des règlements pour les sections nationales et chacun des règlements des sections nationales soient désignés sous le nom « Ordonnances des sections » et que toute référence à « règlement de la Section » dans ces

2. Article 5 of the Model National Section Regulation and the Section Regulations of the Administrative Law, Business Law, Civil Litigation, Constitutional and Human Rights Law, Criminal Justice, Elder Law, Entertainment, Media and Communications, Health Law, Insurance Law, Intellectual Property, International Law, Law Practice Management and Technology, Military Law, Pensions and Benefits Law, Privacy and Access Law, and Wills, Estates and Trusts Law Sections be amended by adding:

“Honourary Executive Members, who shall be past chairs of the Section other than the Immediate Past Chair, who are members of the Section in good standing and who choose to participate as non-voting members of the Executive Committee.”

3. the third paragraph in Article 9 of the Immigration Law Section Regulation be repealed and Article 5 amended by adding:

“Honourary Executive Members, who shall be past chairs of the Section other than the Immediate Past Chair, who are members of the Section in good standing and who choose to participate

documents soit remplac e par
« ordonnance de la Section»;

2. L’article 5 du Mod le des ordonnances pour les sections nationales et les ordonnances des sections suivantes : droit administratif, droit des affaires, litige civil, droit constitutionnel et droits de la personne, droit p nal, droit des a n (e)s, droit du divertissement, de l’information et des t l communications, droit de la sant , droit des assurances, propri t  intellectuelle, droit international, gestion de la pratique du droit et technologie, droit militaire, droit des r gimes de retraite et des avantages sociaux, droit de la vie priv e et de l’acc s   l’information, et testaments, successions et fiducies soient modifi s en y ajoutant ce qui suit :

« Les membres ex cutifs honoraires qui sont ancien(ne)s pr sident(e)s de la Section,   l’exception du(de la) pr sident(e) sortant(e), qui sont membres en r gle de la Section et choisissent de participer en qualit  de membres non votants du Comit  ex cutif. »

3. Le troisi me paragraphe de l’article 9 de l’ordonnance de la Section du droit de l’immigration soit abrog  et que l’article 5 soit modifi  en y ajoutant ce qui suit :

« Les membres ex cutifs honoraires qui sont ancien(ne)s pr sident(e)s de la Section,   l’exception du(de la) pr sident(e) sortant(e), qui sont membres en r gle de la Section et choisissent de

Resolution 12-14-A

Résolution 12-14-A

- as non-voting members of the Executive Committee.”
4. the third paragraph in Article 9 of the Model National Section Regulation and the corresponding “Nominations and Elections” article of each Section Regulation be amended to delete the phrase “for one of the nominees by”;
5. Article 12(c) of the Model National Section Regulation and the corresponding “Removal from Office” article of each Section Regulation be amended to add the phrase “or the Section”.
6. the Bankruptcy, Insolvency and Restructuring Section Regulation be amended to replace “Member-at-Large” with “Executive Member” and “Members-at-Large” with “Executive Members”.
- participer en qualité de membres non votants du Comité exécutif. »
4. Le troisième paragraphe de l’article 9 du Modèle des ordonnances pour les sections nationales et l’article correspondant de chacune des ordonnances des sections intitulé « Candidatures et élections » soient modifiés afin d’y supprimer le terme « pour l’un(e) des candidat(e)s »;
5. L’article 12c) du Modèle des ordonnances pour les sections nationales et l’article correspondant de chacune des ordonnances des sections intitulé « Destitution » soient modifiés afin d’y ajouter le terme « ou de la Section ».
6. L’ordonnance de la Section de la faillite, de l’insolvabilité et de la restructuration soit modifiée afin que le terme « membre » soit remplacé par le terme « membre exécutif » et que le terme « membres » soit remplacé par le terme « membres exécutifs ».

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Vancouver, BC August 11-12, 2012

Copie certifiée d’une résolution adoptée, par le Conseil de l’Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Vancouver, C-B les 11 et 12 août 2012.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**